

**ARRÊTÉ DU 18 FÉVRIER 2025  
PORTANT DÉSIGNATION D'UN COMMISSAIRE ENQUÊTEUR  
POUR ENQUÊTE PUBLIQUE PRÉALABLE AU  
DÉCLASSEMENT DU DOMAINE PUBLIC  
DE PARCELLES COMMUNALES  
ET DE DÉSAFFECTATION DE L'USAGE DU PUBLIC  
DE PARCELLES COMMUNALES**

-----

Le maire de la Commune de 44 440 Joué-sur-Erdre (Loire-Atlantique)

Vu le Code de l'Urbanisme, et notamment les articles L 123-1 à L 123-30 et R 123-1 à R 123-25,

Vu la loi n° 83-630 du 12 juillet 1983 relative à la démocratisation des enquêtes publiques et à la protection de l'environnement, et le décret d'application n° 85-453 du 23 avril 1985,

Vu la délibération du Conseil municipal de la commune de Joué-sur-Erdre en date du 10 juillet 2023 portant demande formulée par MM. BLANLOEIL, BROSSAUD et MAGRÉ pour achat d'une portion de voie communale n° 78 au village du Bois : autorisation donnée à Monsieur le Maire pour organiser l'enquête publique préalable à la désaffectation de l'usage du public et au déclassement du domaine public,

Vu la délibération du Conseil municipal de la commune de Joué-sur-Erdre en date du 20 novembre 2023 portant demande formulée par Monsieur VIAUD et Madame ROUL pour achat d'une portion de voie communale impasse du Chêne de la Haye / Route de la Braudière à La Demeneure : autorisation donnée à Monsieur le Maire pour organiser l'enquête publique préalable à la désaffectation de l'usage du public et au déclassement du domaine public,

Vu la délibération du Conseil municipal de la commune de Joué-sur-Erdre en date du 08 juillet 2024 portant demande formulée par Monsieur et Madame Gilles TOUZÉ pour achat d'une portion de voie communale à Franchaud : autorisation donnée à Monsieur le Maire pour organiser l'enquête publique préalable à la désaffectation de l'usage du public et au déclassement du domaine public,

Vu la délibération du Conseil municipal de la commune de Joué-sur-Erdre en date du 08 juillet 2024 portant demande formulée par les conjoints ROBERT pour achat d'une portion de voie communale n° 10 au Bas Rouvray : autorisation donnée à Monsieur le Maire pour organiser l'enquête publique préalable à la désaffectation de l'usage du public et au déclassement du domaine public,

Vu la délibération du Conseil municipal de la commune de Joué-sur-Erdre en date du 08 juillet 2024 portant demande formulée par les conjoints PROUTEAU pour achat d'une portion de voie communale à La Mare : autorisation donnée à Monsieur le Maire pour organiser l'enquête publique préalable à la désaffectation de l'usage du public et au déclassement du domaine public,

Vu la délibération du Conseil municipal de la commune de Joué-sur-Erdre en date du 06 janvier 2025 portant demande formulée par Monsieur et Madame Jean-Luc et Odile ARRU pour achat d'une portion de la rue de la Chataigneraie : autorisation donnée à Monsieur le Maire pour organiser l'enquête publique préalable à la désaffectation de l'usage du public et au déclassement du domaine public,

Vu la délibération du Conseil municipal de la commune de Joué-sur-Erdre en date du 06 janvier 2025 portant demande formulée par Monsieur et Madame Jean-Luc et Odile ARRU pour achat d'une portion de la parcelle cadastrée YL 90 rue de la Pommeraie : autorisation donnée à Monsieur le Maire pour organiser l'enquête publique préalable à la désaffectation de l'usage du public et au déclassement du domaine public,

Vu la délibération du Conseil municipal de la commune de Joué-sur-Erdre en date du 06 janvier 2025 portant demande formulée par Monsieur SAUVETRE et Madame ROULLEAUX pour achat d'une portion du chemin rural n° 36 à La Butte de la Chataigneraie : autorisation donnée à Monsieur le Maire pour organiser l'enquête publique préalable à la désaffectation de l'usage du public et au déclassement du domaine public,

Vu la délibération du Conseil municipal de la commune de Joué-sur-Erdre en date du 06 janvier 2025 portant demande formulée par Monsieur FEL pour achat d'une portion de la voie communale n° 82 au Haut Rouvray : autorisation donnée à Monsieur le Maire pour organiser l'enquête publique préalable à la désaffectation de l'usage du public et au déclassement du domaine public,

Vu la délibération du Conseil municipal de la commune de Joué-sur-Erdre en date du 06 janvier 2025 portant demande formulée par Monsieur BEAUTEMPS pour achat d'une portion de la voie communale n° 82 au Haut Rouvray : autorisation donnée à Monsieur le Maire pour organiser l'enquête publique préalable à la désaffectation de l'usage du public et au déclassement du domaine public,

Vu la délibération du Conseil municipal de la commune de Joué-sur-Erdre en date du 08 juillet 2024 portant demande formulée par Monsieur et Madame Joël MARCHAND pour achat d'une portion du chemin rural n° 10 à Langerais : autorisation donnée à Monsieur le Maire pour organiser l'enquête publique préalable à la désaffectation de l'usage du public,

Vu la délibération du Conseil municipal de la commune de Joué-sur-Erdre en date du 08 juillet 2024 portant demande formulée par Monsieur Quentin DAYOT et Madame Laurène HESBERT pour achat d'une portion du chemin rural n° 117 à La Mercerie : autorisation donnée à Monsieur le Maire pour organiser l'enquête publique préalable à la désaffectation de l'usage du public,

Vu la délibération du Conseil municipal de la commune de Joué-sur-Erdre en date du 06 janvier 2025 portant demande formulée par Madame CHEVALIER et Monsieur BOUREL pour achat d'une portion du chemin rural n° 27 à Le Jarrier : autorisation donnée à Monsieur le Maire pour organiser l'enquête publique préalable à la désaffectation de l'usage du public,

Considérant que ces demandes nécessitent une enquête publique préalable au déclassement du domaine public pour basculer dans le domaine privé communal, conformément aux dispositions de l'article L 2141-1 du CGPPP code général de la propriété des personnes publiques, pour les parcelles relevant du domaine public de la Commune,

Considérant que certaines de ces demandes nécessitent une enquête publique préalable à la désaffectation de l'usage du public pour les parcelles relevant du domaine privé de la Commune,

Vu la liste départementale d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur établie au titre de l'année 2025 par la Préfecture de Loire-Atlantique,

## ARRÊTE

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** : Monsieur Bruno MIOT, Enseignant technique agricole en retraite, est désigné en qualité de commissaire enquêteur pour les enquêtes publiques ci-dessus mentionnées

**ARTICLE 2** : Pour les besoins de l'enquête publique, le commissaire enquêteur est autorisé à utiliser son véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur

**ARTICLE 3** : Le présent arrêté sera notifié à Monsieur Bruno MIOT  
Copie sera notifiée à :

- Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de Châteaubriant-Ancenis

Fait à Joué-sur-Erdre, le 18 février 2025

Le Maire : Jean-Pierre BELLEIL

Certifié exécutoire compte tenu :  
de la transmission en sous-préfecture le 18 février 2025  
de la publication le 18 février 2025